

REGLEMENT ET TARIFS DES REPRODUCTIONS NUMERIQUES

(tarifs votés au Conseil de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne du 29/11/2023 et au Conseil d'administration de l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne du 14/12/2023)

Les reproductions numériques (prise de vue photographique ou numérisation) sont autorisées dans le respect du code de la propriété intellectuelle et si l'état physique du document le permet.

• PRISES DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les documents de la bibliothèque peuvent être librement photographiés dans le respect du code de la propriété intellectuelle.

La photographie des documents relevant de la Réserve est cependant soumise à l'autorisation des responsables qui vérifient que l'état du document permet sa reproduction sans risques pour sa conservation.

Les photographies des documents libres de droit peuvent être librement réutilisées.

Les photographies des documents non libres de droits, autorisées seulement pour un usage privé, ne peuvent faire l'objet d'un usage public qu'après autorisation de leur auteur ou de ses ayants-droit.

Pour toute réutilisation publique, que le document soit ou non libre de droits, il faut citer la référence bibliographique du document, avec le cas échéant le lien vers la notice le décrivant dans les catalogues Calames ou Sudoc, et indiquer sa provenance sous la forme « Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ». Il est aussi demandé, conformément aux pratiques savantes courantes, d'adresser à la bibliothèque un justificatif (exemplaire du document édité ou lien vers l'objet numérique).

COMMANDES DE NUMERISATION

Toute demande de numérisation est soumise à l'accord préalable de la bibliothèque, qui vérifie si le document est libre de droits, si un autre exemplaire n'est pas déjà numérisé, et si l'état du document permet une reproduction.

Pour les documents qui n'appartiennent pas au domaine public, le demandeur doit obtenir une autorisation écrite de l'auteur ou de ses ayants-droit.

La numérisation des documents est un service payant. La bibliothèque peut librement diffuser, dans sa bibliothèque numérique NuBIS, les fichiers numérisés dans le cadre de ce service. Les fichiers provenant de la numérisation des documents libres de droits sont placés sous licence Etalab (https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence) : ils peuvent être librement réutilisés par le demandeur et les internautes.

Pour toute utilisation publique, il faut citer la référence bibliographique du document, le cas échéant, indiquer le lien vers sa notice dans la bibliothèque numérique NuBIS, et signaler sa provenance sous la forme « Cliché Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ». Il est aussi demandé, conformément aux pratiques savantes courantes, d'adresser à la Bibliothèque un justificatif (exemplaire du document édité ou lien vers l'objet numérique).



TARIFS

> Reproductions numériques livrées au format image

	Résolution	Tarif normal *
	Définition en 300 dpi	10 € la 1e vue puis 0,30 € les vues relevant de la même cote ou série homogène
Document original ≤ A2 (non fragile)	Très haute définition	25 € la 1e vue puis 0,30 € les vues relevant de la même cote ou série homogène
Format du document original > A2	Définition en 300 dpi	25 €
ou document original fragile	Très haute définition	50 €

^{*} TVA non applicable selon les articles 261 et 262 du Code Général des Impôts

La numérisation est effectuée en couleur ou noir et blanc selon la demande. Les reproductions numériques sont livrées par voie électronique aux formats JPEG ou TIFF selon la demande.

La très haute définition s'entend pour une résolution supérieure à 400 dpi.

Réductions:

- pour les étudiants

- Tarif réduit de 50 % applicable aux étudiants fournissant la preuve de leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français, pour toutes les catégories d'images.
- Tarif réduit de 30 % applicable aux étudiants relevant d'universités étrangères pour toutes les catégories d'images.

- pour les institutions

Tarif réduit de 30 % applicable aux établissements d'enseignement et de recherche français et aux établissements culturels publics français pour les images de très haute définition.

> Reproductions numériques livrées au format PDF

	Tarif normal *	
Numérisation à la page**	10 € les 10 premières pages puis 0,30 € par page les pages suivantes	
Forfait pour un volume intégralement numérisé (non fragile)	50 € par volume dans la limite de 1 500 vues	
Forfait pour un volume fragile intégralement numérisé	90 € par volume dans la limite de 1 500 vues	



- * TVA non applicable selon les articles 261 et 262 du Code Général des Impôts
- ** S'applique en cas de numérisation partielle d'un ou plusieurs documents ou en cas de numérisation intégrale d'un volume inférieur à 80 p.

La numérisation est effectuée en couleur ou noir et blanc selon la demande.

Les vues sont produites en 300 dpi. Dans le cas d'une commande demandant une résolution supérieure à 400 dpi, nous consulter.

Les reproductions numériques sont livrées par voie électronique.

Réductions pour les étudiants :

- Tarif réduit de 50% applicable aux étudiants fournissant la preuve de leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français, pour la numérisation de volumes complets.
- Tarif réduit de 30 % applicable aux étudiants relevant d'universités étrangères, pour la numérisation de volumes complets.

> Fourniture de fichiers de documents déjà numérisés

Les fichiers JPEG issus de la numérisation de documents libres de droits sont mis à disposition des internautes sur la bibliothèque numérique NuBIS. Les fichiers TIFF correspondant peuvent être fournis à la demande.